

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire d'ARCACHON certifie que le public a été tenu informé de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de réensablement sur 10 ans des plages d'Arcachon et du Nord Pyla sur les communes d'Arcachon et La Teste-de-Buch du Syndicat Intercommunal du bassin d'Arcachon.

L'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie d'ARCACHON à l'emplacement habituellement réservé à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.

A Arcachon, le 11 octobre 2022



**Pour le Maire,
Le Premier-Adjoint
Pierre CAVOLI**



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de *La Teste de Buch* certifie que le public a été tenu informé de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de réensablement sur 10 ans des plages d'Arcachon et du Nord Pyla sur les communes d'Arcachon et La Teste de Buch du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon.

L'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie de *La Teste de Buch* à l'emplacement habituellement réservé à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.

A, *La Teste de Buch* le, *11/10/2022*

Le Maire,



Patrick DAVET